

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_047

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Travaux
d'Assainissement
2024 : Avenant n°1 au
marché de maîtrise
d'oeuvre**

Monsieur le Vice-Président en charge la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure adaptée en application des articles R2123-1, L2430-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019, dans le cadre des travaux d'assainissement 2024 (rue de la Flachère à Aurec et avenue de la Gare – RD500 à Saint Didier en Velay), à passer avec la maîtrise d'œuvre :

- B. Ingénierie

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	25 342,50 €
- Montant TTC :	30 411,00 €
- Taux de la rémunération :	3,27 %

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Suite à l'élaboration de l'AVP le coût prévisionnel des travaux s'élève à 879 106,00 € HT. L'estimation des travaux était de 775 000,00 € HT. Cette augmentation du coût d'objectif est notamment dû aux études préparatoires qui ont démontré que les travaux étaient plus conséquents et complexes (chemisage, encombrement de réseaux,...). Par ailleurs, il convient de rajouter un montant forfaitaire pour une étude eaux pluviales sur la ZA La Font du Loup.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 7 907,21 €
- Montant TTC :	+ 9 488,65 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 31,20 %

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_047-DE
Reçu le 05/03/2026

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	33 249,71 €
- Montant TTC :	39 899,65 €
- Taux de la rémunération :	3,27 %

DIAG AVP Forfaitaire	Forf	4 502.94 €
AVP	36%	10 198.88 €
PRO	31%	8 708.10 €
DCE/ACT	6%	1 784.38 €
VISA/EXE	2.7%	782.02 €
DET	22%	6 251.02 €
AOR	2.7%	781.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 7 907,21 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec B. Ingénierie,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant,

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_047-DE
Reçu le 05/03/2026